

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DEPASSEMENT 105 rue du général de Gaulle

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et dépassement formulée par la Madame Typhaine KAPLIN, de la société ROTEL, afin de pouvoir réaliser une réparation du réseau électrique souterrain, le 05 septembre 2023 et ce pour une durée de 30 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : La stationnement sera interdit au 105 rue du général de Gaulle à compter du 05 septembre 2023 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le dépassement sera interdit à proximité de 105 rue du général de Gaulle à compter du 05 septembre 2023 pour une durée de 30 jours.

Article 3 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le demandeur, la société ROTEL.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame Typhaine KAPLIN, de l'entreprise ROTEL.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 5 septembre 2023.

Fait à Zuydcoote, 5 septembre 2023
Le Maire,



Florence VANHILLE